



Comment obtenir une copie du jugement de divorce?

Par **vivie**, le **25/08/2008** à **08:45**

bonjour, rnje suis séparée depuis 2000, j'ai en ma possession une ordonnance de non conciliation + grosse du tribunal concernant ma séparation. Cependant je n'ai jamais obtenu mon jugement de divorce qui a pourtant bien été prononcé. Explications : Mon divorce a semble t-il été prononcé le 07 mai 2002. Mais j'étais en litige avec mon avocate qui me réclamait un montant d'honoraires qui n'était pas prévu au départ (je n'ai payé qu'une partie des honoraires), aussi elle ne m'a jamais remis mon jugement et je n'ai jamais signé l'acte d'acquiescement au jugement. En 2005 je lui ai adressé un courrier afin de lui demander à nouveau mon jugement de divorce mais elle refuse toujours si je ne règle pas le solde demandé.rnA ce jour (8ans plus tard!!!) je voudrais me pacser avec mon nouveau compagnon mais on me demande ce fameux jugement de divorce.rnMerci de m'indiquer ce qu'il m'est possible de faire car je suis dans une situation inextricable.rnrnMERCI POUR VOS REPONSES

Par **chouikika**, le **11/05/2009** à **15:08**

bonjour,rnrnJe te conseil de ne rien payer à ton avocat si cela ne correspond pas a ce quelle avait convenu avec to. Je te conseil cela pour la bonne raison qu'un avocat dans la loi ne peut poursuivre son client !!! et en ce qui concerne ton jugement de divorce passe directement par le greffe du tribunal ou a été prononcé ton divorce ! et il vont te le remettre ta pas besoin d'acot pour cela !! et comme ça tu pourra meme envoyé une copie at on ancienne avocat "On est jamais aussi bien servi que par soit même"...rnrnBon courage